

MODIFICATION D'ACTIVITÉ ENTRAINANT L'IMMATRICULATION AU RCS

Le dossier sera constitué :

Deux imprimés P2 : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

✓ Justificatif d'identité :

Français (résidant en France ou non) :

- copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :

- copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.

Etrangers (hors EEE) résidant en France :

- copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.

Etrangers (hors EEE) non résidant en France :

- copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.

✓ Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original.

✓ **Situation matrimoniale** (déclaration facultative)

Si mariage sous le régime de la communauté : attestation de délivrance de l'information à son conjoint (attestation sur l'honneur).

Frais de dépôt d'acte : 8.45 € (voir rubrique coût de la formalité).

✓ Justificatif de jouissance du local :

Création :

- copie du bail commercial signé des deux parties ou titre de propriété ou copie d'une quittance de moins de 3 mois de loyer ou de facture EDF ou eau ou téléphone.

- Si le demandeur est hébergé : attestation de mise à disposition à remplir par la personne « qui héberge » et copie du justificatif de son domicile.

Acquisition d'un fonds ou apport :

- copie de l'acte d'achat du fonds (avec mention de l'enregistrement au SIE si acte sous-seing-privé) ou du traité d'apport. Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de l'entrepreneur individuel et signé des deux parties.
- copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.

Location-gérance :

- copie du contrat de location gérance. Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de l'entrepreneur individuel et signé des deux parties.
- copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la prise en location-gérance ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.

- ✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier Carte de commerçant ambulant).

Coût de la Formalité :

Frais de Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Romans

- Création : 25.34 € ou 33.79 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.

Pour un Micro-entrepreneur : Gratuit ou 8.45 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.

- Location-gérance, gérance-mandat, achat, reprise au conjoint : 53.51 € ou 61.96 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.

Pour un Micro entrepreneur : 2.82 € ou 11.27 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.

Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

Informations

- Installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.